



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commination de faillite
Date de publication: SHAB 09.03.2021
Date d'échéance prévue: 09.03.2022
Numéro de publication: SB07-0000000127

Entité de publication
Office des poursuites du district d'Aigle, Avenue Chevron 2, 1860 Aigle

Commination de faillite Suisse BD Sàrl

Débiteurs:
Suisse BD Sàrl
CHE-151.681.534
c/o: Restaurant le Cèdre
Avenue de la Gare 24
1880 Bex

Créanciers:
GastroSocial Pensionskasse
CHE-102.885.020
Buchserstrasse 1
5000 Aarau

Indications sur le commandement de payer:
Numéro du commandement de payer:
9868620 du: 05.02.2021

Créances:
CHF 1770.00 5 % depuis 29.01.2021
CHF 60.00
CHF 50.00
CHF 75.00
CHF 50.00

Coûts supplémentaires:
Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

- 1) Cotisations arriérées dues pour la prévoyance vieillesse d'entreprises / LPP. AB-20170900, 13.11.19 facture forfaitaire caisse de pension (9.2019).
- 2) Idem.
- 3) AB-78507959, 28.01.21 Frais de gestion de poursuite.
- 4) AB-78507957, 28.01.21 Intérêts moratoires 14.12.19 - 28.01.21.
- 5) AB-78507958, 28.01.21 Frais de gestion de poursuite.

Remarques juridiques:

Si la présente créance, à laquelle s'ajoutent les intérêts, les frais de poursuite et les coûts de publication, n'est pas acquittée dans les 20 jours, le créancier peut requérir la faillite du débiteur auprès du tribunal compétent.

Si le débiteur estime n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, il peut porter plainte auprès de l'autorité de surveillance dans les 10 jours (art. 17 LP). Il a en outre la faculté de présenter un projet de concordat au juge du concordat (art. 173a LP).

Point de contact:

Office des poursuites du district d'Aigle
Avenue Chevron 2
1860 Aigle

Remarques:

NOTIFICATION :

Conformément à l'art. 66 al. 4 ch 3 LP, la présente publication vaut notification à la société débitrice ce 9 mars 2021 de la commination de faillite.

Aigle, le 9 mars 2021